

ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES



2018/2019 :

3^{ème} année de fonctionnement

***Une porte d'entrée dans le
domaine de l'arbitrage !***



Afin de dynamiser le secteur de l'arbitrage, le comité Drôme-Ardèche de judo a décidé de poursuivre en 2018/19 le fonctionnement de

L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES.

Cette dernière a deux objectifs principaux :

- permettre aux jeunes (les minimes et les jeunes cadets) de se former à la fonction d'arbitre tout au long de la saison afin d'obtenir à plus ou moins long terme le titre d'arbitre départemental. Il s'agit d'une étape intermédiaire entre l'arbitrage au sein du club et l'année de formation pour devenir arbitre départemental.
- proposer aux clubs la mise à disposition de jeunes arbitres afin de pouvoir les aider à la prise en charge de l'organisation de leurs animations ou tournois.

Ils nous ont fait confiance en 2017/2018 :

Clubs supports pour l'école départementale des jeunes arbitres :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| - JUDO KWAI MONTELMAR | - JC ETOILE |
| - DOJO ROMANAIS | - JC CHABEUIL |
| - JC ST VALLIEROIS | - JC TRICASTIN |

Clubs ayant des jeunes arbitres :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| - JUDO KWAI MONTELMAR | - JC SAUZET |
| - DOJO ROMANAIS | - JC CHABEUIL |
| - JC ST VALLIEROIS | - JC MONTELIER |
| - JC PORTES LES VALENCE | - JC ST PERAY |
| - JC PIERRELATTE | |

FONCTIONNEMENT POUR LES JEUNES

SOUHAITANT INTEGER

L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES

Article 1 :

Tous les judokas MINIMES et CADETS (nés en 2006 au minimum) licenciés dans un club du comité 26/07 de judo peuvent intégrer l'E.D.J.A. 26/07. La ceinture verte sera le grade minimum attendu.

Intégrer l'E.D.J.A. 26/07 est un premier pas dans l'arbitrage fédéral. Cela permet de :

- apprendre en arbitrant régulièrement,
- se préparer aux coupes du jeune arbitre,
- se former afin de s'inscrire ultérieurement à la formation d'arbitre départemental,
- de valider son requis pour l'obtention de la ceinture noire.

**INTEGRER L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES ARBITRES EST
UNE ALTERNATIVE PREALABLE A LA FORMATION POUR DEVENIR
ARBITRE DEPARTEMENTAL (et éventuellement commissaire sportif)**

Il est possible pour les plus motivés et les plus aguerris de s'inscrire simultanément à l'E.D.J.A et à la formation pour devenir arbitre départemental ou à la formation pour devenir commissaire sportif départemental. Des adaptations pourront être proposées.

Article 2 :

Une inscription à l'aide de la feuille en annexe sera à remplir et à envoyer auprès du comité 26/07 avant le 27 SEPTEMBRE 2018 (ou à remettre lors du stage). Les inscriptions plus tardives pourront être éventuellement acceptées en fonction des effectifs inscrits (et si cela ne gêne pas le fonctionnement général)

Article 3 :

Le responsable administratif de l'E.D.J.A. 26/07 est Stéphane MOLLIER. Il sera en charge de la partie administrative et de la relation avec les clubs supports. Il sera assisté d'autres arbitres, soit membres de la Commission Départementale d'Arbitrage, soit désignés par celle-ci afin d'encadrer les jeunes-arbitres inscrits.

Article 4 :

Un calendrier annuel avec les dates d'arbitrage (et des s prévisionnels) sera fourni aux jeunes courant octobre. Une demi-journée de stage permettant de faire connaissance et de se former se déroulera pour tous les jeunes inscrits:

SAMEDI 6 OCTOBRE 14h30-17h (HALLE VERCORS BOURG DE PEAGE)

La répartition des jeunes-arbitres sera faite dans la mesure possible en tenant compte :

- des distances, en essayant de regrouper les clubs,
- des manifestations supports (les jeunes les plus expérimentés seront davantage sollicités pour les manifestations de plus grande envergure)

Merci de bien être vigilant à ce calendrier tout au long de la saison pour honorer vos engagements.

Des horaires précis et ajustés en fonction du nombre de judokas participants à la manifestation seront fournis aux jeunes arbitres une semaine à l'avance. Les jeunes-arbitres s'engagent à arriver et repartir aux horaires indiqués.

Article 5 :

Un T-shirt sera remis aux jeunes-arbitres en début de saison. Ce dernier devra être porté pour l'arbitrage de chaque manifestation.

Un équipement sportif sera offert par le comité 26/07 en juin 2019 aux jeunes-arbitres. La valeur de la dotation dépendra du nombre de présences de chaque jeune-arbitre au cours de la saison :

Nombre de présences	3	4	5	6	7
Cadeaux offerts en 2017/18 (à titre d'information) DOTATION MIZUNO	CEINTURE	SAC A DOS	SAC VINTAGE S	SAC VINTAGE M	JUDO GI KEIKO

Article 6 :

Le club organisateur s'engage à prendre en charge l'accueil des jeunes-arbitres et de l'arbitre responsable de l'E.D.J.A. 26/07 le jour de la manifestation :

- manifestation sur une ½ journée : une boisson et un petit accompagnement (gâteaux, barres chocolatées) seront offerts aux jeunes-arbitres.
- manifestation sur une journée : une boisson et un repas (pouvant notamment contenir un sandwich accompagné d'un complément) seront offerts aux jeunes-arbitres.

CAHIER DES CHARGES POUR LES CLUBS SOUHAITANT DISPOSER DE LA PRESENCE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES

Article 1 :

Tous les clubs du comité 26/07 de judo peuvent solliciter la venue des jeunes-arbitres de l'E.D.J.A. 26/07 pour encadrer leurs tournois ou animations. Ces compétitions devront s'adresser aux catégories poussins et/ou benjamins et/ou minimes. Pour les catégories cadets et plus, voir ce qui est envisageable avec Stéphane Mollier (et ce notamment en fonction du niveau de la compétition).

Article 2 :

Une demande du Président du club devra être envoyée auprès du comité 26/07 de judo avant le 8 octobre (soit par courrier, soit par mail) en utilisant le formulaire qui se trouve en pièce jointe.

Article 3 :

Le responsable administratif de l'E.D.J.A. 26/07 est Stéphane MOLLIER. Il sera en charge de la partie administrative et de la relation avec les clubs supports. Les jeunes-arbitres seront encadrés soit par un des membres de la Commission Départementale d'Arbitrage soit par un arbitre désigné par celle-ci.

Article 4 :

Le club organisateur s'engage à prendre en charge l'accueil des jeunes et de l'arbitre responsable de l'E.D.J.A. 26/07 le jour de la manifestation :

- manifestation sur une ½ journée : une boisson et un petit accompagnement (gâteaux, barres chocolatées) seront offerts aux jeunes arbitres et au responsable.
- manifestation sur une journée : une boisson et un repas (pouvant contenir notamment un sandwich accompagné d'un complément) seront offerts aux jeunes arbitres et au responsable.

De ce fait, avant que commence le tournoi, l'arbitre responsable de l'E.D.J.A. 26/07 se verra remettre les tickets appropriés. (une autre possibilité de distribution peut être envisagée dans la mesure qu'elle ne pose pas de problème d'organisation).

Article 5 :

Afin de pouvoir communiquer aux familles des jeunes-arbitres des horaires précis (8 jours avant la manifestation au plus tard), le responsable de l'E.D.J.A.26/07 prendra

contact avec le club support pour avoir des précisions sur les horaires envisagés et le nombre de combattants prévus.

Si les délais ne sont vraiment pas respectés par le club support, les parents des jeunes mineurs de l'E.D.J.A 26/07 pourront récupérer leurs enfants, la compétition étant terminée ou non.

L'organisateur assurera la fin de son tournoi si la compétition n'est pas terminée.

Article 6 :

Une participation liée à la présence de l'E.D.J.A 26/07 sera demandée au club de la manière suivante :

- 1/2 journée : 6 euros par jeune-arbitre de l'E.D.J.A 26/07 présent
- Journée : 9 euros par jeune-arbitre de l'E.D.J.A 26/07 présent
- Gratuité pour les jeunes-arbitres de l'E.D.J.A qui officieront dans une manifestation organisée par le club au sein duquel ils sont licenciés
- Un forfait (30euros pour une 1/2 journée, 45 euros pour une journée) sera demandé pour indemniser le déplacement et la présence du formateur de l'E.D.J.A 26/07

Une facture sera envoyée au club par le comité dans les jours qui suivront la manifestation.

Cette participation financière permettra d'acheter les T-shirts des jeunes-arbitres de l'E.D.J.A 26/07 et d'offrir à l'issue de la saison une récompense aux jeunes-arbitres en fonction de leur investissement.

Article 8 :

L'arbitre responsable de l'E.D.J.A 26/07 effectuera systématiquement un rapport à l'issue de chaque compétition ou animation encadrée qui sera transmis au responsable de l'E.D.J.A 26/07.

FICHE DE CANDIDATURE
ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES

A RENVOYER AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2018 :

Soit par courrier : comité 26/07 de judo - 71 rue Pierre Latécoère - 26000 Valence

Soit par mail : judo2607@mbsport.fr

OU A REMETTRE LORS DU STAGE D'ARBITRAGE

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone fiable (mobile afin de permettre l'envoi de sms).....

Email fiable (et lisible).....

Club..... Taille de T-shirt.....

Grade..... Année de naissance.....

J'ai lu la documentation et désire intégrer pour la saison 2018/2019

L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES.

Signature du jeune-arbitre

Signature du professeur de judo
nom du professeur.....signature.....

Signature du responsable légal
nom du responsable.....signature.....

Si vous avez certaines remarques à formuler, n'hésitez pas à les inscrire ci-dessous :

**FICHE DE DEMANDE DE LA PRESENCE DE
L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES
A RENVOYER AVANT LE 8 OCTOBRE 2018:**

Soit par courrier : comité 26/07 de judo - 71 rue Pierre Latécoère - 26000 Valence

Soit par mail : judo2607@mbsport.fr

Nom :Prénom :

Président du club :

Numéro de téléphone :

Email :

**J'ai lu documentation et désire solliciter pour la saison 2018/2019 la présence de
L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES JEUNES-ARBITRES.**

Signature du demandeur

INTITULE DE LA MANIFESTATION :

CATEGORIE(S) D'AGE :

DATE ET LIEU :

matinée

après-midi

journée

NOMBRE DE SURFACES DE COMBAT PREVUES :

Si vous avez certaines remarques à formuler, n'hésitez pas à les inscrire ci-dessous :